

---

[Imprimer](#)

## **Etude de l'ADEME sur le r trofit de v hicules thermiques en v hicules  lectriques**

Image



---

L'émergence d'une **filière française du «rétrofit»**, c'est-à-dire la conversion de véhicules thermiques en véhicules électriques, semble se dessiner depuis l'[arrêté du 13 mars 2020](#). Cet arrêté autorise et encadre les modifications de motorisation sans avoir à demander l'autorisation aux constructeurs des véhicules.

[Consulter l'arrêté](#)

## **L'ADEME a questionné les gains environnementaux et le modèle économique des opérations de rétrofit électrique batterie sur différents segments du parc.**

En conclusion, l'étude confirme l'intérêt des opérations de rétrofit sur le plan environnemental (gaz à effet de serre et polluants). Dans le parc de véhicules en circulation, **les véhicules lourds semblent être ceux sur lesquels le modèle économique est le plus favorable.**

**Les cibles de la citadine et de l'autobus semblent être des cibles à privilégier :**

- la première avec des opérations simples du point de vue technique et à la condition d'une maîtrise du coût du poste batterie ;
- la seconde sous réserve de garantir la fiabilité technique des véhicules rétrofités, mais avec une économie significative sur les coûts d'exploitation.

Entre ces deux segments, les véhicules professionnels (VUL et PL16/19T) exploités en zone de circulation restreinte semblent être de bonnes cibles mais avec un modèle économique restant incertain.

[Télécharger l'étude](#)

**Source :** ADEME

Image

# ETUDE « RETROFIT »

---

Conditions nécessaires à un  
rétrofit économe, sûr et  
bénéfique pour l'environnement

---

**SYNTHESE DE L'ETUDE**

EXPERTISES

Mars  
2021

